

L'eau est une ressource qui soutient le développement de l'humanité.



**Rapport préliminaire**  
sur l'approvisionnement en eau à Djibouti, en  
Éthiopie, en Somalie et au Somaliland.

*Renforcer la résilience des plans de gestion des ressources en eau.*

**Promouvoir la paix entre les pays pour le partage de l'eau**



[assoceffca@gmail.com](mailto:assoceffca@gmail.com) – +33633637952 – N OUR ISMAEL – Président du CEFFCA

CEFFCA – 1 ALLÉE PAUL SCHERRER – 69002 LYON

+ 33633637952



Adresse : CEFFCA – 1 ALLÉE PAUL SCHERRER – 69002 LYON - FRANCE

**« PLAN D'EXPERTISE ET DE DIAGNOSTIC POUR  
LES TERRES SEMI-ARIDES EN VUE DE  
L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POUR  
L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE »**

**Opération Oasis**

**RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU STRESS HYDRIQUE AUX  
FRONTIÈRES ENTRE DJIBOUTI (ÉTHIOPIE), LA SOMALIE ET LA  
SOMALILANDE**

# Avertissement

## « PLAN D'EXPERTISE ET DE DIAGNOSTIC DE L'EAU ».

**Le projet se concentre principalement sur l'expertise et le diagnostic dans les domaines de l'eau, de l'élevage, de l'agro-élevage et des systèmes alimentaires, en accordant peu d'importance aux investissements dans les projets situés dans les régions désertiques et semi-désertiques de la Corne de l'Afrique.**

**Ce projet vise à développer cette région, de plus en plus délaissée par sa population au profit de l'immigration vers l'Europe et les pays du Golfe en raison du manque de soutien à ses principales ressources : l'élevage, l'agriculture et, dans une moindre mesure, la pêche. Le projet se concentre principalement sur l'expertise et le diagnostic dans les domaines de l'eau, de l'élevage, de l'agro-élevage et des systèmes alimentaires, en accordant peu d'importance aux investissements dans des projets dans la région désertique et semi-désertique de la Corne de l'Afrique.**

**Ce projet vise à développer cette région, de plus en plus délaissée par sa population au profit de l'immigration vers l'Europe et les pays du Golfe en raison d'un manque de soutien pour ses principales ressources : l'élevage, l'agriculture et, dans une moindre mesure, la pêche.**

**Le résumé n'est pas à jour.**

## **Acronyme**

## **Référence principale de l'intervention et cadre logique des résultats**

## **Résumé exécutif**

## **Arrière-plan**

## **Statut et priorité du secteur de l'eau**

## **Définition du problème**

## **Le projet**

## **Exécution du projet**

## **Efficacité, durabilité et risques**

## **Conclusion et recommandation**

## **Annexes**

- Estimé
- Profil de l'équipe d'experts

## **A CRONYMES**



- Avertissement : certains acronymes sont absents de la liste ci-dessous car ils sont transcrits intégralement dans le document.

BAD : Banque africaine de développement

Banque mondiale

AWF : African WATER Facility

PSC : Comité de pilotage du projet

PEU : Unité d'exécution de projet

COOPI : Cooperazione Internazionale

DFID : Ministère britannique du Développement international

RRCEA : Centre régional de ressources pour l'Afrique de l'Est

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FIDA : Fonds international pour le développement agricole

GIRE : Gestion intégrée des ressources en eau

IGAD : Autorité intergouvernementale pour le développement

PIM : Manuel de mise en œuvre du projet

IAACC : Programme d'action international pour le changement climatique

ONG : Organisation non gouvernementale

PDI : personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

PPP : Partenariat public-privé

UE : Union européenne

Unicef : Fonds des Nations Unies pour l'enfance

## PRINCIPALES RÉFÉRENCES AUX INTERVENTIONS ET CADRE LOGIQUE DES RÉSULTATS

Pays et titre du projet : RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU STRESS HYDRIQUE AUX FRONTIÈRES ENTRE DJIBOUTI, L'ÉTHIOPIE, LA SOMALIE ET LE SOMALILAND ;

Objectif du projet : renforcer la gestion des ressources en eau et mobiliser les investissements pour le secteur de l'eau

Élaboration d'un plan d'investissement			
1. Plan d'investissement comprenant des projets et des programmes résilients face au changement climatique et sensibles à l'égalité des sexes, préparés en vue d'un financement.	1. Préparation et validation du plan d'investissement	1. Aucun en 2024	1. Plan d'investissement au plus tard 24 mois après l'approbation du projet
Conception et exécution des travaux prioritaires			

1. Conception et mise en œuvre des travaux prioritaires <input checked="" type="checkbox"/>	1.1. Nombre de plans préparés pour la réhabilitation des réservoirs d'eau.  1.2. Travaux terminés	1. Aucun en 2024  2. Aucun en 2024	1.1. – dessins achevés au plus tard le 22e mois <input checked="" type="checkbox"/>  1.1. Les réservoirs ont été remis en état au plus tard le 29e mois.
---	---	--	--

#### Fourniture d'un soutien sectoriel et renforcement des capacités

1. Renforcer l'expertise des autorités publiques compétentes en matière d'eau <input checked="" type="checkbox"/>	1.1. Nombre de voyages d'études  1.2. Nombre d'ateliers d'échange de connaissances	1.1 Aucun en 2024  1.2 Aucun en 2024	1.1-1 voyage d'étude au plus tard le 8e mois  1.2-2 ateliers d'échange de connaissances d'ici la fin du projet
---	--	--	--

#### GESTION DE PROJET

1. Création et fonctionnement du comité de pilotage	1. Nombre de réunions du comité de pilotage	Aucun en 2024	1. Aucun en 2025
---	---	---------------	------------------

<b>DESCRIPTION/ACTIVITÉS CLÉS DU COMPOSANT</b>	<b>COUT (euros)</b>
Composante 1 : Élaboration d'un plan intégré d'expertise en ressources hydriques	<b>4 718 000</b>
1. Examen et évaluation de la situation actuelle et identification des enjeux clés	
2. Analyse des besoins en matière de développement des ressources en eau pour l'agriculture et l'élevage	
3. 1. Élaboration du plan intégré de gestion de l'eau	
Composante 2 : Préparation du plan d'investissement	Inclus dans la composante 1
1. 1. Préparation des projets/programmes prioritaires	
2. 1. Élaboration de plans d'action pour soutenir le secteur	
3. 1. Table ronde des donateurs	
Composante 3 : Conception et exécution des travaux de réhabilitation	550 000
1. 1. Hiérarchisation et sélection des travaux prioritaires	
2. 1. Conception détaillée	
3. 1. Acquisition de services d'entrepreneurs	
4. 1. Exécution des travaux	
Composante 4 : Fourniture d'un soutien sectoriel et renforcement des capacités	160 000
1. 1. Renforcement des capacités des ministères responsables de la gestion de l'eau	
2. 1. Renforcement des capacités communautaires	
3. 1. Activités de gestion des connaissances	
Composante 5 : Gestion du projet	392 000
provision pour imprévus (3%)	180 000
<b>Coût total</b>	<b>6 000 000</b>

## Résumé exécutif

La Corne de l'Afrique subit depuis plusieurs années l'une des pires sécheresses de son histoire récente, aggravée par des pluies torrentielles qui inondent toutes les vallées, conséquences du phénomène El Niño et du changement climatique. Cette sécheresse affecte environ 3 millions d'habitants dans les districts les plus touchés. De graves pénuries d'eau et de nourriture, la flambée des prix de ces denrées et la mortalité du bétail ont plongé de nombreuses familles dans la pauvreté. Par ailleurs, fin 2022, en pleine crise de la Covid-19, on estimait à environ 200 000 le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays dans cette région, notamment dans la 5e région d'Éthiopie. Le manque d'aménagement et la mauvaise gestion des ressources en eau sont les principales causes de la vulnérabilité à la sécheresse dans la région et constituent un frein majeur à l'amélioration des conditions de vie et au développement économique. Les principaux bénéficiaires de ce plan seront les quelque 3 millions de personnes vivant dans les zones rurales et périurbaines, dont 2 millions d'éleveurs nomades et leurs troupeaux, estimés entre 20 et 30 millions de têtes.

Ce projet vise à répondre au besoin identifié d'un plan global pour la gestion et le développement intégrés des ressources en eau à Djibouti, en Éthiopie, en Somalie et au Somaliland. Piloté par l'IGAD et notre ONG, CEFFCA, il constitue une première étape qui contribuera aux efforts déployés pour garantir la sécurité hydrique et la résilience face à la sécheresse, permettre le rétablissement des populations touchées par la sécheresse, améliorer leurs conditions de vie et soutenir la reprise économique. Les principaux bénéficiaires seront les 3 millions de personnes vivant principalement en zones rurales et, dans une moindre mesure, en zones périurbaines.

L'objectif global du projet est d'améliorer la gestion intégrée des ressources en eau et de mobiliser des projets d'investissement pour répondre à tous les besoins en eau. Pour atteindre cet objectif, le projet s'articulera autour de quatre composantes principales :

1. Élaboration d'un plan d'investissement comprenant des projets et des programmes à des fins de financement
2. Élaboration d'un plan intégré de gestion des ressources en eau
3. Conception et mise en œuvre des travaux de réhabilitation prioritaires
4. Fourniture d'un soutien sectoriel et renforcement des capacités

Les résultats intermédiaires correspondants sont :

1. Mobilisation de financements pour la mise en œuvre des investissements en aval prévus
2. Un organisme de gestion de l'eau performant, capable de gérer les ressources en eau conformément au plan intégré de gestion des ressources en eau.

L'IGAD et le CEFFCA bénéficieront de la gestion du projet au niveau régional avec tous les partenaires intergouvernementaux.

## 1. CONTEXTE

### 1.1. Justification et origine du projet

**1.1.1.** Ces dernières années, les populations vivant à la frontière entre Djibouti, la Somalie (Somaliland) et l'Éthiopie ont connu l'une des périodes de sécheresse les plus graves jamais enregistrées. Les précipitations saisonnières ont été insuffisantes pendant cinq années consécutives. La sécurité alimentaire s'est détériorée dans toutes ces zones touchées par la sécheresse, les prix des denrées alimentaires ayant triplé, voire quadruplé. De même, le prix de l'eau a explosé et est devenu inaccessible à la plupart des plus pauvres. Les troupeaux de bétail ont été décimés, contraignant les éleveurs nomades les plus durement touchés à migrer vers les villes et les villages en quête d'aide. La malnutrition a progressé chez les enfants de moins de cinq ans et les adultes. Les graves pénuries d'eau et de nourriture, conjuguées à la flambée des prix de ces denrées et à la mortalité du bétail, ont plongé de nombreuses familles dans l'exil et la pauvreté.

**1.1.2.** Selon les autorités de quatre pays voisins, la sécheresse a touché directement environ 40 % de la population, soit 3 millions de personnes. Plus de 70 % de cette population sont des éleveurs nomades et le reste des agriculteurs. Par ailleurs, fin 2022, on recensait environ 100 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays dans cette zone frontalière.

**1.1.3.** La vulnérabilité de ces éleveurs nomades et agriculteurs face au risque de sécheresse, ainsi que les obstacles à l'amélioration de leurs moyens de subsistance et à leur développement économique, sont largement liés au manque d'aménagement et à la mauvaise gestion des ressources en eau. La majeure partie des eaux de pluie n'est pas utilisée à des fins productives, faute d'infrastructures de stockage et en raison de mauvaises pratiques de gestion. Par exemple, après les pluies torrentielles exceptionnelles dues au phénomène El Niño de 2023-2024, qui ont saturé les rares terres arables, aucun dispositif n'a permis de stocker cette eau. Les eaux souterraines constituent une ressource limitée et leur extraction est très coûteuse, car il est nécessaire de forer des puits profonds (de 200 à 400 m) dans une grande partie de cette zone frontalière. De plus, la pression sur cette ressource rare s'accroît en raison de la croissance démographique, de l'urbanisation, de l'agriculture irriguée en périphérie des grandes villes et des activités industrielles. Les besoins en eau varient selon les zones : il s'agit d'alimenter 2 millions d'habitants des zones urbaines environnantes, 3 millions de travailleurs ruraux effectuant des déplacements transfrontaliers, ainsi que le cheptel (estimé à 7 millions de dromadaires, 5 millions de bovins et 25 millions d'ovins et caprins), l'agriculture, l'élevage et l'industrie

dans les agglomérations et les villes limitrophes de cette zone. Cependant, malgré ces différents problèmes, les besoins en eau peuvent raisonnablement être satisfaits dans de nombreux cas si la ressource est bien gérée. Par exemple, il est nécessaire d'améliorer les infrastructures de collecte des eaux pluviales dans les hautes terres où la majeure partie des 500 mm de précipitations annuelles tombe lors d'orages violents, provoquant des crues soudaines.

**1.1.4.** Tant les populations frontalières que les autorités locales sont pleinement conscientes de la nécessité d'améliorer la gestion de cette ressource précieuse mais limitée. Il est indispensable que les pouvoirs publics (si ce n'est déjà fait) élaborent une Vision 2025-2030, un plan directeur pour les programmes nationaux de conservation et de développement de l'eau dans leurs régions frontalières respectives. La vision à long terme devrait être celle de pays « qui garantissent en permanence un accès suffisant et durable à l'eau douce pour leurs citoyens et leurs activités productives, grâce à la conservation et à la gestion durable de leurs eaux de surface et souterraines ».

**1.2.** Ce projet vise à répondre au besoin d'élaborer un plan global pour l'expertise intégrée, le diagnostic et le développement des ressources en eau dans toute la région, contribuant ainsi aux efforts des gouvernements pour se remettre des effets de la sécheresse, renforcer la résilience à la sécheresse et améliorer les moyens de subsistance et soutenir la reprise économique.

## 2. Statut et priorité du secteur de l'eau

### Politiques, lois et réformes

2.1 Les quatre pays s'efforceront d'établir un cadre global englobant des outils institutionnels, juridiques et politiques, et, en priorité :

Une politique régionale initiée par l'IGAD qui tient compte des spécificités des communautés frontalières. L'IGAD a été créée pour lutter contre les conflits frontaliers entre les États de la Corne de l'Afrique. Dans le cadre de ce projet, l'IGAD met en œuvre le partage des ressources en eau entre les différents clans, généralement hostiles les uns aux autres, dans un souci d'intérêt commun pour le partage de l'eau et des pâturages. Il s'agit également de promouvoir la paix dans les sous-régions au sein de sociétés encore largement marquées par l'appartenance clanique. Stratégies et réglementations relatives à l'eau

Lois sur l'eau pour chaque région dépendante de chacun des pays limitrophes de cette région sinistrée

**2.2 .** La politique et la stratégie pourraient devoir être mises à jour afin de refléter tout changement qui pourrait survenir à la suite de ce projet dans les cadres politiques, de

gouvernance et de soutien du secteur, ou dans les priorités stratégiques de gestion des ressources en eau, et dans les mesures de mise en œuvre.

#### *Planification et priorités gouvernementales*

**2.3.** Les ministères de l'Eau et les organismes chargés de l'appui aux projets doivent élaborer plusieurs plans pertinents définissant les priorités à court et moyen terme. Ils doivent également mettre en place un programme d'action national pour l'adaptation au changement climatique. La gestion et le développement des ressources en eau doivent être privilégiés dans le cadre des priorités d'adaptation liées aux politiques et à la planification, au développement institutionnel et aux investissements dans les ressources, et la nécessité d'élaborer des plans régionaux de gestion de l'eau doit être clairement mise en évidence.

**2.4.** Les gouvernements devraient solliciter en priorité (outre les ONG) l'assistance et le soutien de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de l'Agence française de développement, de l'Union européenne, du Mécanisme africain pour l'eau, du Fonds international de développement agricole, de l'UNICEF, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), d'ONU-Habitat et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Un nombre important et croissant d'ONG internationales sont déjà présentes dans toutes ces régions et interviennent dans les secteurs des réfugiés, de l'eau, de l'agriculture et de l'élevage. Il s'agit principalement de Cooperazione Internazionale, de l'Union européenne, de l'Agence française de développement, du Conseil norvégien pour les réfugiés, de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA), de Terre Solidari, d'OXFAM, d>ActionAid, de Caire, etc. Ensemble, elles apportent un soutien fondamental, essentiel et fiable au développement du secteur. La FAO devrait mettre en œuvre le programme de gestion de l'information sur l'eau et les terres à l'échelle de cette frontière entre les quatre pays.

**2.5.** L'IGAD devrait piloter une initiative sur la résilience à la sécheresse dans la Corne de l'Afrique, notamment aux frontières entre la Somalie, Djibouti, l'Éthiopie et le Somaliland. Dans le cadre de cette initiative collaborative entre les quatre pays, il est possible d'élaborer un programme sur la résilience à la sécheresse et les moyens durables dans la Corne de l'Afrique, d'autant plus qu'il existe un chevauchement avec le volet principal relatif à la mesure et à la gestion des ressources en eau. En outre, et en second lieu, des plans d'investissement permettront aux quatre pays de passer rapidement à la conception détaillée et à la mise en œuvre d'infrastructures d'approvisionnement en eau afin de répondre aux besoins humains, agricoles et d'élevage des pasteurs nomades de cette région transfrontalière.

**2.6.** La FAO devrait également mettre en œuvre un programme de gestion de l'information sur l'eau et les terres pour la sous-région de ces quatre pays. Ce programme à moyen terme vise à permettre aux institutions gouvernementales des trois pays de fournir efficacement des informations essentielles sur l'eau et les terres. La deuxième phase est consacrée à une étude hydrogéologique et à la collecte d'autres données hydrologiques essentielles. Enfin, la dernière phase du programme consiste à apporter une assistance, notamment en maintenant et en développant les systèmes d'information sur l'eau et les terres, et en renforçant les capacités des institutions du secteur à appliquer concrètement ces informations à leurs activités de gestion des ressources, telles que la planification sectorielle.

**2.7 .** La mise en place d'un fonds fiduciaire multidonateurs pour ces quatre pays devrait être entreprise avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres partenaires. Une fois établi, ce fonds

permettra d'accroître le soutien des donateurs, d'autant plus que ces régions sont situées à la frontière de quatre pays voisins. En définitive, les donateurs souhaitent aider ces quatre pays sur un point précis : leurs régions frontalières respectives. Le fonds fiduciaire proposé et les autres engagements prévus ou potentiels (notamment de la part des États du Golfe et des Fonds arabes) garantiront un financement adéquat pour les projets en aval identifiés et préparés dans le cadre du volet « planification des investissements » du projet présenté ici.

### 3. Définition du problème

#### *Problèmes liés à la gestion et à la planification des ressources en eau*

**3.1. Cadre hydrologique** – L'eau est une ressource rare dans toute cette sous-région frontalière. Il n'y a ni lacs ni cours d'eau permanents, et les précipitations se limitent à deux courtes saisons humides. Les précipitations annuelles moyennes sont d'environ 300 mm, et atteignent environ 500 mm à l'ouest et le long des hauts plateaux. Une grande partie de la région est classée comme aride ou semi-aride. L'évapotranspiration est très élevée, notamment dans la zone côtière de Djibouti et de la Somalie où elle atteint 2 900 mm. Les sécheresses sont fréquentes, survenant de manière sévère tous les deux ou trois ans et de manière sévère tous les cinq ans, voire plus. Elles engendrent d'énormes difficultés de subsistance, en particulier pour les éleveurs nomades qui dépendent du bétail.

**3.2. Nécessité d'un plan intégré de gestion des ressources en eau** – La mauvaise gestion des ressources en eau constitue le principal obstacle à la réduction de la vulnérabilité de cette région frontalière aux catastrophes liées aux conditions climatiques défavorables. De nombreuses régions de ces quatre pays (DJIBOUTI – Éthiopie – Somalie – Somaliland) disposent de niveaux d'eau de pluie suffisants pour répondre aux besoins actuels, mais ces trois pays manquent d'infrastructures et de savoir-faire pour gérer correctement leurs ressources en eau disponibles. Un plan intégré de gestion des ressources en eau pour le secteur, ainsi que des mesures de soutien sectorielles coordonnées, une planification des investissements et la préparation de projets et de programmes, permettront à ces pays de mobiliser les investissements indispensables dans les infrastructures et de mieux gérer leurs ressources en eau.

**3.3. La résilience face à la sécheresse est une priorité régionale.** En raison de l'accroissement de la variabilité climatique, les régimes de précipitations ont évolué et les sécheresses sont devenues plus fréquentes et plus graves, entraînant de nombreuses

catastrophes et la gestion de leurs conséquences dans la région. Renforcer la résilience implique également de consolider les secteurs productifs et les moyens de subsistance, ainsi que de garantir l'accès aux services essentiels tels que l'eau potable. La mise en place d'un plan intégré de gestion des ressources en eau contribuera grandement à améliorer les efforts de préparation à la sécheresse.

**3.4. Infrastructures** – Sans infrastructures adéquates, les travailleurs frontaliers de ces quatre pays ne pourront pas satisfaire leurs besoins en eau. Compte tenu notamment de leurs régimes de précipitations saisonniers, de leurs sécheresses annuelles récurrentes et du manque de ressources en eau de surface permanentes, il est essentiel de mettre en place des infrastructures de collecte et de stockage des eaux pluviales pour l'élevage, l'irrigation et d'autres usages. 1.3.5 Malheureusement, des années de conflit et d'instabilité ont engendré une grave pénurie de fonds pour le développement et même l'entretien des infrastructures. Il est donc impératif de développer les infrastructures de tous types, ce qui nécessite des investissements importants. Toutefois, une planification détaillée des investissements est indispensable pour mobiliser les fonds des donateurs et garantir une utilisation optimale de ces fonds, ainsi que leur affectation aux projets prioritaires susceptibles d'apporter des bénéfices significatifs. **Connaissance des ressources en eau** – Grâce au soutien de diverses organisations, telles que la FAO et des ONG, qui ont apporté leur aide à la gestion des informations relatives à l'eau et aux terres, la région a pu acquérir des connaissances suffisantes sur ses ressources en eau, permettant ainsi l'élaboration d'un plan de gestion sectoriel. Un réseau hydrométéorologique est déjà en place, mais il nécessite d'être renforcé. Les connaissances sur les rendements durables des aquifères profonds sont insuffisantes ; il est donc important de mener une étude hydrométéorologique complète à l'échelle sous-régionale, en s'appuyant sur le projet en cours d'amélioration des connaissances sur les eaux souterraines. De même, un inventaire exhaustif de tous les points et sources d'eau de la région a été réalisé en 2008, mais doit être mis à jour. Le renforcement des capacités, notamment la formation du personnel existant et la sensibilisation de spécialistes, la fourniture d'équipements supplémentaires pour améliorer le réseau hydrométéorologique, les études géophysiques et la surveillance de la qualité de l'eau sont également nécessaires.

**3.5. Collecte et stockage des eaux pluviales** – La région, et plus particulièrement le Somaliland (région autoproclamée libre de Somalie), a identifié la nécessité d'étendre considérablement le réseau existant de réservoirs de surface utilisés pour stocker l'eau destinée à l'élevage, à la consommation humaine et à l'agriculture. De même, elle souhaite construire des barrages plus importants et à usages multiples dans les zones montagneuses de la région où des sites appropriés peuvent être trouvés. En milieu urbain, le captage des eaux pluviales à partir des toitures doit être encouragé, pour répondre aux besoins des ménages.

**3.6. 1.3.8 Approvisionnement en eau** – Le niveau d'accès à l'eau potable dans la région est mal connu et aucune statistique fiable n'est disponible. Les estimations récentes de la FAO et des ministères de l'Agriculture font état de taux variant de 20 % à 50 % selon les districts. Par exemple, le Plan de développement 2012-2016 du Somaliland indique qu'en moyenne, 41 % de la population avait accès à l'eau potable en 2006. Bien que cette estimation date d'il y a 20 ans, ce taux ne devrait pas avoir augmenté compte tenu des efforts et des engagements pris. La consommation moyenne d'eau à Harguessa, la capitale, est estimée à seulement 10 lires par personne et par jour. Pour approvisionner en eau les zones rurales, notamment les petites villes, le recours à des forages profonds est envisagé. Toutefois, cela nécessite des forages de 300 à 400 mètres de profondeur (la moyenne

régionale étant estimée à 150 mètres) et les travaux peuvent coûter 100 000 dollars, voire plus. L'utilisation de l'énergie solaire ou éolienne pour le pompage de l'eau est actuellement testée dans toute la région et devrait être étendue aux forages moins profonds.

**3.7. Eau pour le bétail** – Plus de 50 % de la population est composée d'éleveurs nomades. L'accès à l'eau pour le bétail et les soins appropriés qu'il reçoit constituent une préoccupation majeure qui nécessite une intervention urgente. Cependant, un mauvais emplacement des points d'eau pouvant engendrer des conflits et une dégradation de l'environnement due au surpâturage, il est essentiel de choisir avec soin l'emplacement de ces points d'eau afin de favoriser le partage et la réconciliation entre les différents clans. Des points d'eau stratégiques peuvent être utilisés en période de sécheresse ; leur planification et leur aménagement sont donc indispensables.

**1.3.9 Utilisation de l'eau pour l'agriculture** – Dans cette région d'Afrique, l'agriculture est principalement une activité de subsistance, les produits étant destinés à la consommation familiale. Les cultures fruitières et l'horticulture, pratiquées à petite échelle, sont essentiellement commerciales. On observe différents types d'agriculture, notamment en Somalie (où la sécheresse est particulièrement aiguë), dont l'élevage pluvial, l'agriculture irriguée par pompage et l'élevage par submersion. L'agriculture pluviale serait pratiquée sur une superficie de 300 000 ha, tandis que la superficie irriguée n'est que de 8 000 ha. Les estimations des surfaces irrigables n'ont été réalisées que pour la partie occidentale de la région, et aucune initiative tenant compte des questions de genre n'a été prise pour la partie orientale. Il est nécessaire d'étudier plus avant le potentiel de l'irrigation à grande échelle et de développer un modèle pratique d'agriculture irriguée qui contribuerait à renforcer la résilience face à la sécheresse.

Les principaux défis auxquels le secteur est confronté sont l'insuffisance des précipitations, le coût élevé de l'irrigation dû à des pratiques inefficaces et au prix élevé des carburants, le manque d'intrants agricoles, les mauvaises pratiques agricoles, le manque de technologies appropriées, la dégradation des terres due aux pluies abondantes et intenses du phénomène El Niño, les changements climatiques à grande échelle, l'insuffisance des capitaux disponibles, le manque de services de vulgarisation et le manque d'accès aux marchés.

**3.8. Utilisation de l'eau en agriculture** – Dans cette partie de l'Afrique, l'agriculture est principalement une activité de subsistance, les produits étant destinés à la consommation familiale. Les cultures fruitières et l'horticulture, pratiquées à une échelle relativement réduite, sont essentiellement commerciales. Il existe différents types d'agriculture, notamment en Somalie (où la sécheresse est particulièrement sévère) : agriculture pluviale avec élevage, agriculture irriguée par pompage et élevage par submersion. Selon les estimations, l'agriculture pluviale est pratiquée sur une superficie de 300 000 ha, tandis que la superficie irriguée n'est que de 8 000 ha. Les estimations des surfaces irrigables n'ont été réalisées que pour la partie occidentale de la région, tandis qu'une initiative intégrant la dimension de genre a été mise en œuvre pour la partie orientale. Il est nécessaire d'explorer davantage le potentiel de l'irrigation à grande échelle et de développer un modèle pratique d'agriculture irriguée qui contribuerait à renforcer la résilience face à la sécheresse. Les principaux défis auxquels le secteur est confronté sont l'insuffisance des précipitations, le coût élevé de l'irrigation dû à des pratiques inefficaces et au prix élevé des carburants, le manque d'intrants agricoles, les mauvaises pratiques agricoles, le manque de technologies, la dégradation des terres, le manque de capitaux disponibles, le manque de services de vulgarisation et le manque d'accès aux marchés.

**3.10. Terre et environnement** – La dégradation des sols est une préoccupation majeure, due à l'érosion de la couche arable par les crues soudaines durant la saison des pluies et à la disparition de la végétation protectrice dans de nombreuses zones. Des solutions techniques pour remédier à ces problèmes (murets, terrasses en pierre, barrages de rétention des eaux pluviales, barrages de sable et pépinières) ont été testées avec succès dans des projets antérieurs, mais n'ont jamais été mises en œuvre à grande échelle.

#### *Problèmes de soutien au secteur*

**3.11. Institution de l'eau** – Le travail des ministères des Mines, de l'Énergie et des Ressources en eau est limité et entravé par des budgets de fonctionnement restreints, un manque de personnel technique et professionnel et l'insuffisance des équipements nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Les partenaires au développement apportent un certain soutien sous forme d'assistance technique et plusieurs propositions sont disponibles pour améliorer la formation interne. D'autres ministères dont les activités sont liées à l'eau comprennent l'agriculture, l'élevage, le développement pastoral, l'environnement et la santé. Au niveau décentralisé, les districts sont responsables de l'approvisionnement en eau (planification, supervision de la prestation de services, exploitation et entretien, gestion financière et propriété des infrastructures). Cependant, les capacités des districts sont également très limitées. Une révision du cadre institutionnel et réglementaire ainsi qu'une évaluation complète du renforcement des capacités et du développement des ressources humaines sont nécessaires.

**3.12. L'ensemble de la région** de l'Extrême-Orient de la Corne de l'Afrique vise à remédier à la pénurie de personnel technique et professionnel qualifié en renforçant les programmes universitaires existants et en créant des instituts de formation technique spécialisés dans le traitement de l'eau. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour affiner ces propositions, notamment par l'élaboration de plans d'action détaillés assortis d'estimations de coûts.

**3.13. Gouvernance et réglementation** – La Somalie et le Somaliland mettent en œuvre des réformes globales de leurs politiques, lois et plans stratégiques pour le secteur de l'eau. Parallèlement, leurs ministères respectifs chargés de l'eau s'efforcent de renforcer leurs capacités avec l'appui de divers partenaires, et plusieurs propositions ont été formulées à cet égard concernant les modèles de partenariat public-privé (PPP) dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, la réglementation, la gouvernance, etc. Des voix s'élèvent également en faveur de la création d'un organisme de réglementation indépendant. Il convient de continuer à soutenir ces processus, en commençant par l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action global pour appuyer le secteur. Cela permettrait aux ministères de coordonner leurs efforts et de garantir un financement durable et adéquat. Ce faisant, les ministères chargés de l'eau dans la Corne de l'Afrique, y compris à Djibouti et en Éthiopie, continueront de progresser vers le renforcement des capacités nécessaires à une gestion durable de leurs ressources en eau.

**3.14. Partenariat public-privé (PPP)** – Le secteur privé joue un rôle majeur dans l'approvisionnement en eau, compte tenu des capacités limitées des autorités régionales à

fournir directement des services d'eau. Le développement des PPP devrait se poursuivre, notamment en milieu rural. Plusieurs enjeux doivent être pris en compte pour améliorer les PPP, notamment le renforcement des capacités des différents ministères responsables de l'eau, la réglementation du secteur privé et la prise en compte des besoins des populations les plus démunies. L'UNICEF a joué un rôle de premier plan dans les PPP, en menant plusieurs projets pilotes qui ont permis d'identifier des exemples de systèmes d'approvisionnement en eau bien gérés en zones urbaines et rurales. Par exemple, l'UNICEF s'est préparé à expérimenter différents modèles innovants de prestation de services en milieu urbain. En milieu rural, une évaluation des modèles de gestion de l'eau est également essentielle, compte tenu des nombreux enjeux liés à la décentralisation, à la gestion communautaire, aux clans et aux éleveurs nomades. Les PPP pourraient être envisagés pour le développement de l'utilisation de l'eau pour l'élevage et l'irrigation, ou pour d'autres activités de soutien connexes dans ces deux sous-secteurs.

**3.15. Tarifs et accessibilité** – La population est habituée à payer l'eau pour sa propre consommation et celle du bétail. Cependant, les plus démunis souffrent des prix élevés de l'eau, notamment pendant la saison sèche, lorsque celle-ci doit être acheminée par camion sur de longues distances dans les zones rurales. De ce fait, en période de pénurie, le prix de l'eau peut atteindre 10 à 20 dollars par mètre cube dans les zones rurales. Il convient d'évaluer et de mettre en œuvre des solutions pour garantir des tarifs justes et abordables dans le cadre d'une gestion globale de l'eau. L'amélioration des infrastructures, notamment l'augmentation de la densité des points d'eau et l'extension des réseaux de distribution d'eau urbains, contribuera également à atténuer ce problème.

### **3.16. Bénéficiaires et parties prenantes**

Les principaux bénéficiaires seront les quelque 3,5 millions de personnes vivant dans les zones rurales de la sous-région, qui comprend trois pays et une région : Djibouti, l'Éthiopie, la Somalie et le Somaliland. Parmi elles, environ 2 millions d'éleveurs nomades et leurs 18 à 20 millions de têtes de bétail. Les différents ministères en charge de l'eau, ainsi que d'autres ministères (agriculture, urbanisme, planification, santé, éducation), bénéficieront également de plans et de mesures de soutien au secteur de l'eau. Les collectivités territoriales et les communautés bénéficieront d'un appui lors de la mise en œuvre des travaux prioritaires. Enfin, l'ensemble de la sous-région profitera de la paix et de la sécurité accrues qui découleront d'un meilleur accès à l'eau.

### **3.17. Justification de l'intervention du Centre Européen Francophone France-Corne de l'Afrique (CEFFCA)**



Ce projet s'inscrit pleinement dans les nouveaux cadres stratégiques du CEFFCA. Il relève de la priorité stratégique majeure qui consiste à maintenir les éleveurs nomades dans leurs environnements et à éviter qu'ils ne quittent leurs terres ancestrales sous prétexte de pénurie d'eau. Cette priorité est également liée à l'amélioration de la gouvernance de l'eau au niveau des États, grâce au soutien que le CEFFCA apporte au secteur. Enfin, elle est liée à la priorité de promouvoir les connaissances sur l'eau, par le biais du développement d'un cadre d'information et de connaissances sur les ressources en eau, et par diverses activités de projet que l'IGAD est en mesure de promouvoir afin de garantir la paix et d'éviter l'exil des populations.

## ✓ Objectifs du projet

- ✓ **Autosuffisance alimentaire pour les agriculteurs et les éleveurs nomades**
- ✓ **□ Exportation directe de leurs propres produits agricoles et d'élevage**
- ✓ **□ Maintenir les éleveurs nomades dans leurs régions plutôt que de les sédentariser**
- ✓ **□Lutter contre l'exode rural et prévenir l'émigration**
- ✓ **□Fournir de l'eau au bétail grâce à un accès facilité en captant l'eau sur place pour abreuver le bétail et les cultures**
- ✓ **Lutter contre le surpâturage**
- ✓ **Faciliter l'accès à la santé du bétail**
- ✓ **À terme, installer des infrastructures de santé, d'éducation et d'artisanat près de la campagne.**

- ✓ Réduire l'appauvrissement des agriculteurs et des éleveurs nomades
- ✓ Promouvoir le tourisme local et régional
- ✓ Pgromote éco-pâturage
- ✓ Organiser des coopératives pour défendre les intérêts économiques des agriculteurs et réduire le déséquilibre des pouvoirs entre l'importation et l'exportation de produits agricoles
- ✓ Lutter contre la désertification des sols
- ✓ Vivez dans un environnement sain
- ✓ Désigner les zones rurales prioritaires et leur attribuer la priorité pour la réalisation du projet.
- ✓ Intégrer l'impact écologique et les processus du réchauffement climatique à tous les niveaux du projet

## 4. LE PROJET

### "OASIS OPÉRATION "

**L'association CEFFCA intervient de manière holistique dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'économie, et se concentre sur le secteur de l'eau, essentiel à l'agriculture et à l'élevage dans les pays de la Corne de l'Afrique.**

#### 4.2. Impact, objectif et résultats

**4.2.1.** L'impact escompté de ce projet est de contribuer aux efforts visant à assurer la sécurité de l'eau et la résilience aux catastrophes, à se remettre des effets de la sécheresse, à améliorer les moyens de subsistance et à soutenir la reprise économique en fournissant une expertise importante et des diagnostics à jour.

**4.2.2.** L'objectif du mais global du projet est d'améliorer la gestion des ressources en eau et de mobiliser l'expertise pour le secteur de l'eau. Concrètement, le projet va :

- i. Élaborer un plan de gestion de l'eau complet pour la région.
- ii Élaborer des projets et des programmes bancables en vue de leur financement ;
- iii. Atténuer certains impacts de la sécheresse et renforcer les capacités par la mise en œuvre de travaux de réhabilitation prioritaires

**4.2.3 .** Le projet vise les résultats suivants :

- Mobilisation des financements pour la mise en œuvre des investissements prévus en aval ;
- Bon fonctionnement des institutions de l'eau capables de gérer durablement les ressources en eau, conformément aux plans de gestion des ressources en eau

#### 4.3. Composantes, produits et activités du projet

**4.3.1.** Le projet comportera cinq composantes principales :

- i. Élaboration d'une gestion intégrée des ressources en eau par tous les ministères de la sous-région
- ii. Élaboration d'un plan d'investissement contenant des projets et des programmes
- iii Conception et mise en œuvre des réhabilitations prioritaires
- iv. Fourniture d'un soutien au secteur et renforcement des capacités

## v. Gestion de projet

**4.3.2.** Un résumé des activités menées dans le cadre des cinq composantes est présenté ci-dessous. Des détails sont fournis dans le cahier des charges figurant en annexe.

### **4.4. Élaboration d'un plan intégré de gestion des ressources en eau à l'intention de tous les ministères concernés**

**4.3.1.** L'élaboration du Plan intégré de gestion des ressources en eau se déroulera en trois phases :

i. Évaluation de la situation actuelle et identification des enjeux clés ;

ii. Analyse des besoins en matière de développement des ressources en eau pour certaines zones des principaux bassins versants (Golfe d'Aden, Plaine de Rahayta, Plaine de Dikhil, Plaine d'Ali Sabiyeh, Ogaden, Hawd, Togdheer/Nugal, arrière-pays du Puntland) ;

iii. Élaboration d'un plan de gestion intégré pour tous les usages de l'eau, comprenant des stratégies de développement à court et à long terme, avec des projets et des programmes priorisés. Un aperçu de la démarche à suivre et des résultats attendus est présenté ci-dessous.

**4.3.2.** Les activités d'évaluation permettront d'établir un état des lieux de la disponibilité et de l'utilisation des ressources en eau, du cadre de développement interrégional (ou interétatique), des documents relatifs aux politiques et stratégies en vigueur, de la gouvernance sectorielle et des plans de développement proposés. La situation sera évaluée au regard des données et informations existantes, et les actions complémentaires seront définies. Des cartes thématiques à différentes échelles seront élaborées afin de contribuer à l'élaboration d'un plan global et pourront servir à des fins d'investissement et autres. Un rapport initial sera remis, comprenant une évaluation de la situation présentant les axes de développement clés et le plan de travail détaillé des étapes suivantes. Les observations de toutes les parties prenantes lors du premier examen s'appuieront notamment sur ces éléments.

**4.3.3.** La phase d'analyse portera sur des études thématiques et sectorielles, ainsi que sur l'examen des options et scénarios de développement fondés sur différents ensembles d'hypothèses. Ces études thématiques et sectorielles porteront sur les caractéristiques physiques, les ressources naturelles, les ressources en eau, les infrastructures, le développement socio-économique et les aspects environnementaux. Un rapport intermédiaire détaillant la nature et les résultats de l'analyse réalisée, ainsi que les principaux enjeux identifiés lors de l'élaboration du plan, sera soumis. Ce rapport servira de base à l'investissement et à la deuxième phase de consultation des principales parties prenantes. La phase de préparation du plan comprendra l'élaboration de plans de gestion des ressources en eau couvrant tous les usages de l'eau pour les zones retenues des bassins versants, qui seront intégrés dans un plan global de gestion des ressources en eau. Ce dernier

intégrera un développement intégré et polyvalent de l'eau, des terres et des ressources naturelles dans les bassins. L'élaboration du plan de gestion des ressources en eau reposera sur une évaluation systématique des ressources en eau disponibles et de leurs usages actuels et potentiels dans les bassins versants, ainsi que sur la préparation de projets et de programmes de développement tenant compte des caractéristiques des zones sélectionnées dans les principaux bassins, notamment leurs besoins et conditions socio-économiques. Ce plan établira une liste priorisée de programmes et de projets de développement à mettre en œuvre sur une période de 30 ans, sous forme d'interventions à court terme (0-5 ans), à moyen terme (5-10 ans) et à long terme (10-20 ans). Les cadres de gouvernance et de soutien du secteur seront définis dans le cadre du plan global de gestion des ressources en eau, de même que le cadre de gestion de l'information et des connaissances sur les ressources en eau et le cadre de suivi et d'évaluation. Un plan d'action pour l'égalité des sexes, une stratégie d'investissement pour le financement durable du plan de mise en œuvre, ainsi qu'un plan de sensibilisation du public à la gestion intégrée de l'eau seront élaborés. Les plans de préparation à la sécheresse existants seront revus et mis à jour, de même qu'une carte des risques de catastrophes naturelles. Le rapport final, qui détaille le plan de développement et les options, sera soumis aux parties prenantes pour examen et finalisé après les commentaires formulés dans le cadre de l'examen des investissements futurs.

#### **4.3.4. Produits**

- **Le rapport initial, qui dresse un bilan de la situation en soulignant les principaux enjeux de développement et en présentant le plan de travail détaillé pour l'élaboration du plan intégré de gestion de l'eau pour l'ensemble de la région.**
- **Le rapport intérimaire, qui décrit en détail la nature et les résultats de l'analyse effectuée ainsi que les principaux enjeux identifiés lors de l'élaboration du plan.**
- **Le Plan intégré de gestion de l'eau, qui définit les options de développement**

### **4.4. Élaboration d'un plan d'investissement**

4.4.1. Le plan d'investissement couvrira la préparation des projets et programmes en vue de leur financement. Ces projets/programmes seront mis en œuvre dans les zones sélectionnées des bassins versants, en privilégiant les mesures prioritaires à court terme définies dans le plan de gestion des ressources en eau. Ils prendront généralement en compte l'utilisation polyvalente de l'eau, l'approvisionnement intégré en eau pour les populations rurales et le bétail, l'assainissement et l'hygiène en milieu rural, la production à petite échelle de cultures irriguées à haute valeur ajoutée, la prévention des catastrophes, etc. La préparation comprendra des plans préliminaires et des estimations de coûts, ainsi que le cahier des charges détaillé pour les études d'ingénierie et de mise en œuvre ultérieures. Une analyse détaillée des aspects techniques, économiques et financiers sera réalisée, de même qu'une évaluation des impacts sociaux et environnementaux, et des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets seront identifiées. Ceci implique l'élaboration de plans d'action pour l'appui sectoriel – avec cahier des charges et budgets – pouvant être utilisés pour des projets autonomes ou intégrés à d'autres projets. Des

informations détaillées seront fournies sur l'estimation des besoins d'investissement et les stratégies de mobilisation des ressources. Un rapport de planification des investissements, détaillant la nature des projets et programmes, la solution technique, la viabilité économique et les aspects financiers, environnementaux et sociaux, sera soumis à examen et validation. Une table ronde sur la mobilisation des ressources sera organisée à la suite de ce dépôt.

#### **4.6. Produits**

- Plan d'investissement comprenant des projets et des programmes résilients face au changement climatique et sensibles à l'égalité des sexes, à préparer en vue d'un financement.

##### **iii) Conception et mise en œuvre des travaux prioritaires**

###### **4.5.1.** Ce volet portera sur la réhabilitation des petits réservoirs d'eau.

Des réservoirs d'évaluation seront construits pour répondre aux besoins prioritaires des zones touchées par la sécheresse, tout en renforçant les capacités de mise en œuvre des travaux en aval, prévus dans le cadre du plan d'investissement. Compte tenu de l'urgence de ces travaux, les ouvrages à réhabiliter seront identifiés et priorisés dès le début du processus de préparation des investissements. Parmi les principales activités à mener figurent la priorisation et la sélection des travaux prioritaires ; l'évaluation et l'étude des besoins en matière de réhabilitation ; la conception détaillée et la préparation des dossiers d'appel d'offres ; le recrutement des entreprises chargées de l'exécution des travaux ; et la mise en œuvre des travaux prioritaires, en lien avec les activités de renforcement des capacités communautaires.

###### **4.5.2.** Produits

- Évaluation, conception et exécution des travaux prioritaires.

#### **4.7. Coûts et financement**

Le coût total estimé du projet, droits et taxes compris, s'élève à 6 000 000 d'euros (six millions d'euros). Le Mécanisme africain pour l'eau, la Banque mondiale, les différents fonds des Nations Unies et la Banque africaine de développement devraient couvrir une part importante du financement des donateurs sous forme de prêts et de dons. Les tableaux 2.1 et 2.2 présentent les principaux éléments et la ventilation des coûts.

Tableau 2.1

Coût estimatif du projet par composant et montant en devise étrangère/monnaie nationale (euros)

Composant	Coût total	bailleurs de fonds
-----------	------------	--------------------

		Coût en devises étrangères	
A : Élaboration du plan de gestion de l'eau et investissement sur la base d'un diagnostic actualisé	4,728000	4,728000	0
B : Travaux prioritaires	550 000	0	550 000
C : Appui sectoriel et renforcement des capacités	160 000	160 000	0
D : Gestion de projet	387100	387100	0
Coût total de base	5830000	5,830000	550 000
Allocation de base (3°/°)	174900	158253	16500
Coût total du projet	6.000000	5,433353	566500
Pourcentage		90°/°	10°/°

Tableau 2.2

Coût du projet par catégorie de dépenses et source de financement prévue (euros)

CATÉGORIE DE DÉPENSES	Coût total	AWF/ONU/BM/ABD	
		Coût en devises étrangères	Coût en euros
Services	4,888000	4,888000	
Réparation des routes	550 000		550 000
Propriété	0		
Frais d'exploitation	387.100	387100	
Base de coûts totale	5825100	5,275100	550 000
provision pour imprévus (3°/°)	174 900	158253	16500
Coût total du projet	6.000000	5,433353	566500

## 5. Exécution du projet

### Le projet d'expertise et de diagnostic

#### **5.1 Organisme bénéficiaire et organisme de production**



5.1.1 L’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), basée à Djibouti, assurera la coordination du projet avec le CEFFCA. Les ministères de Djibouti, d’Éthiopie (en particulier l’organe de la 5e région), de Somalie (en particulier le gouvernement du Puntland Nord) et du Somaliland seront responsables de la mise en œuvre du projet dans leurs régions respectives.

5.1.2 Compte tenu de la complexité du projet et afin de faciliter sa mise en œuvre efficace, le projet sera codirigé par le Centre européen francophone France-Corne de l’Afrique (CEFFCA).



#### **5.2. Méthodes d'exécution**

**5.2.1 La Banque africaine de développement, le Fonds africain pour l'eau, la Banque mondiale et les différentes agences des Nations Unies recruteront un consultant individuel possédant une expérience considérable dans la préparation du Plan intégré de gestion des ressources en eau .**

**5.2.2 Le chef de projet sera recruté par CEFFCA et devra être basé à Djibouti . Il travaillera en collaboration avec l’Unité d’exécution du projet (CEP). Le chef de projet CEFFCA apportera son soutien aux bailleurs de fonds pour tous les aspects de la mise en œuvre, notamment la gestion et la coordination du projet, les achats, ainsi que la supervision des activités de conception et de construction des travaux prioritaires.**

**5.2.3 Les ministères des Ressources en eau des quatre pays voisins (Djibouti, Éthiopie, Somalie et Somaliland) mettront en place une Unité de mise en œuvre du projet (UMP) composée de membres de leur personnel administratif. En collaboration avec le chef de projet CEFFCA, l’UMP supervisera les travaux du consultant **5.2.4 et apportera son soutien à la plupart des aspects de la mise en œuvre, notamment la gestion, la coordination et le suivi de la qualité du projet.****

**5.2.5 . L’unité de mise en œuvre du projet (UMP) sera composée d’un coordinateur de projet désigné par les différents ministères et appuyée par un agent de suivi et d’évaluation, ainsi que par des ingénieurs chargés de la conception et de la supervision des travaux de construction. Au niveau du district (et de la sous-région) et de l’agglomération/communauté, les administrations locales participeront à la mise en œuvre des politiques de décentralisation conformément à**

**5.2.6 . Ils soutiendront la coordination régionale des activités du projet . collecte de données et aspects de conception technique et de supervision des travaux prioritaires.**

**5.2.7 .** Le CEFFCA, en collaboration avec l'IGAD, recruterá également un cabinet de conseil international qui sera chargé de l'établissement du plan directeur, de la préparation des plans d'investissement, de la production des études techniques détaillées et de l'élaboration des documents de planification, de l'appel d'offres, du suivi des travaux prioritaires et de la mise en œuvre des activités d'appui sectoriel et de renforcement des capacités.

**5.2.8 . Dans le cadre de ces activités ,** le consultant fournira une assistance technique au personnel chargé de la gestion des ressources en eau, sous forme de formation et de soutien sur le terrain. Ceci contribuera à renforcer les capacités globales de gestion des ressources en eau afin de faciliter la mise en œuvre des projets en aval qui seront élaborés dans le cadre du plan d'investissement.

**5.2.9 . Un Comité de pilotage du projet ( CPP )** sera créé et sera composé des personnalités suivantes ou de leurs représentants : les ministres responsables des ressources en eau des pays et régions concernés, un représentant de l'IAGD (Autorité intergouvernementale pour le développement), les ministres de la planification, de l'agriculture, de l'élevage, de la santé et de l'environnement et le président de l'ONG CEFFCA, le représentant de la Banque africaine de développement (BAD), de la Banque mondiale et un représentant des organes des Nations Unies.

Le CDP pourrait également inclure des observateurs représentant les partenaires d'autres organisations non gouvernementales (ONG) actives et présentes dans le secteur de l'eau. Le CDP aura un rôle consultatif et sera chargé d'examiner des documents clés tels que le rapport final, de suivre l'avancement de la mise en œuvre du projet et de veiller au respect des politiques et plans sectoriels des quatre pays concernés.

**5.2.10 .** Compte tenu du caractère atypique des modalités d'exécution du projet, qui prévoient que la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds africain pour l'eau (FAE), la Banque mondiale et les organismes des Nations Unies (en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – FAO, le PNUD et l'UNICEF) agissent en tant qu'agences d'exécution ,

**5.2.11 .** Un manuel de mise en œuvre du projet (MEP) sera préparé au démarrage, en consultation avec les différents ministères responsables de l'eau, et le manuel visera à attribuer des rôles et des responsabilités aux différents acteurs et parties prenantes, afin d'assurer des fonctions liées à la transparence, à la responsabilité et au suivi de la mise en œuvre du projet .

**5.2.12 . Le manuel précisera notamment** le rôle et les responsabilités de l'agence d'exécution, de l'unité de mise en œuvre du projet (UMP), du centre de développement du projet (CDP) et du cabinet de conseil ; il décrira plus en détail les modalités de mise en œuvre, y compris les mécanismes de règlement des différends relatifs à l'accès aux ressources en eau et à leur partage ; les procédures d'approvisionnement ; les mises à jour du coût estimatif et du calendrier de mise en œuvre (le cas échéant)... Il distinguera les fonctions des membres du comité de pilotage du projet (CPP) de celles des responsables des prêts de l'agence d'exécution ; l'approbation opérationnelle relèvera du CEFFCA et de l'IGAD. Par conséquent, les fonctions courantes d'exécution du projet, telles que l'organisation des achats, le traitement des demandes de remboursement et l'établissement des rapports d'activité, seront assurées par les ministères responsables de l'eau ainsi que par le centre régional de ressources pour l'Afrique de l'Est. Cette disposition permettra d'éliminer tout conflit d'intérêts potentiel. Le manuel d'exécution du projet (MEP) décrira en détail le rôle et les responsabilités de l'IGAD, du CEFFCA, de l'AWF, des organismes des Nations Unies, de la BAD et de la Banque mondiale. Cette disposition permettra d'éliminer tout conflit d'intérêts potentiel. Le député européen décrira en détail les rôles et les responsabilités de l'IGAD, du CEFFCA, des organes des Nations Unies, de la BAD, de la Banque mondiale et des agences onusiennes.

### 5.3. Calendrier de mise en œuvre

#### Projet d'expertise et de diagnostic

**5.3.1.** La durée du projet est de 30 mois à compter de la date d'approbation. Le calendrier détaillé de sa mise en œuvre figure à l'annexe 2. Parmi les principales activités et échéances, on peut citer l'établissement du rapport initial au plus tard le 12e mois, la finalisation du plan de gestion des ressources en eau au plus tard le 20e mois, l'élaboration du plan d'investissement destiné aux futurs bailleurs de fonds au plus tard le 26e mois et l'achèvement des travaux prioritaires au plus tard le 29e mois.

#### Procédures contractuelles

**5.3.2.** Toutes les procédures d'approvisionnement pour ce projet seront conformes à la procédures opérationnelles du PAM, du PNUD, de l'UNICEF, de l'AFF, de la BAD, de la Banque mondiale et des agences des Nations Unies, ainsi que d'autres donateurs.

**5.3.3.** En tant qu'organismes d'exécution, les organismes susmentionnés seront responsables de la passation des marchés de travaux et de services, compte tenu de leur capacité avérée à mener à bien des activités de passation de marchés. Le texte de l'avis général de passation de marchés sera publié sur les sites internet des organismes concernés.

**5.3.4** Les procédures d'approvisionnement sont résumées dans le tableau 3.1 et décrites ci-dessous.

Résumé des modalités d'approvisionnement (tous les montants sont en euros)

	Sélection basée sur la qualité et le coût	Appel d'offres régional	Sélection de consultants individuels	Total
Services	4,888000		562 000	5,450000
Services		550 000		550 000
Réparation des routes				
Total	4,888000	550 000	562 000	6.000000

**5.3.4 . Services de conseil.** Le recrutement d'un cabinet de conseil pour l'élaboration du plan directeur de diagnostic et d'expertise, la conception et le suivi des **travaux** prioritaires, l'organisation d'ateliers et le renforcement des capacités (4 888 000 euros) sera effectué selon une méthode de sélection basée sur la qualité et le coût. Le Centre Européen Francophone France-Corne de l'Afrique recruterá des ingénieurs et des chefs de projet pour le Comité de pilotage du projet, composé principalement de l'AWF, de la Banque mondiale, de la BAD et d'agences des Nations Unies (PAM, PNUD,

UNICEF), pour un montant de 562 000 euros sur une période de 30 mois, en utilisant les procédures de sélection applicables aux consultants individuels.

**5.3.5 .** Les travaux de génie civil, d'un montant de 550 000 euros, destinés à la réhabilitation des ouvrages de stockage d'eau de surface et aux travaux connexes, seront réalisés dans le cadre d'un ou plusieurs contrats. L'organisme d'exécution sera chargé de sélectionner les entreprises par le biais d'un appel d'offres régional (Djibouti, Éthiopie, Somalie et Somaliland). Compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur valeur, les travaux de construction doivent être menés de manière à éviter le recours à des soumissionnaires internationaux. Il est nécessaire de s'accorder sur le fait qu'un seul pays disposant d'un nombre suffisant d'entreprises nationales pour garantir une concurrence équitable devrait être retenu.

**5.3.6.** Plan d'approvisionnement. Durant la phase de démarrage du projet, l'agence d'exécution préparera un plan de passation des marchés décrivant : Les contrats particuliers des biens, des travaux et des services de consultants pendant la durée de vie de vie du projet.

- a) Les méthodes d'acquisition proposées, et
- b) Les procédures d'examen connexes de la Banque africaine de développement

#### **5.4. Modalités de gestion financière et de décaissement**

**5.4.1.** La gestion financière du projet, incluant la budgétisation, la comptabilité, le contrôle interne et les rapports financiers et de trésorerie , sera assurée par les représentants des donateurs et de leurs partenaires, conformément aux procédures établies par ces derniers. Les consultants et les prestataires soumettront leurs états de dépenses et les pièces justificatives à la Facilité africaine pour l'eau (FAE) et à ses partenaires. Ces documents seront conservés pour examen par les auditeurs indépendants du projet à mi-parcours ou à la fin de celui-ci. La FAE et ses partenaires recruteront et maintiendront en poste un auditeur à cet effet et prendront en charge les coûts y afférents. La Facilité africaine de développement, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et leurs partenaires (principalement des agences des Nations Unies) disposent de l' expertise interne requise pour assurer la gestion financière du projet.

**5.4.2.** Modalités de décaissement des prestations et travaux acquis Le projet prévoit un paiement direct, conformément aux règles et procédures de la plupart des bailleurs de fonds. Le décaissement des fonds débutera dès la signature de la convention de prêt et de subvention.

## 5.5.

### Dispositifs de suivi, de supervision et de compte rendu

**5.5.1 .** Les partenaires des Nations Unies, la BAD, la Banque mondiale et l'AWF ainsi que leurs partenaires étant l'agence d'exécution, les activités de suivi et de supervision seront confiées au Centre régional de ressources pour l'Afrique de l'Est de la BAD (Banque africaine de développement).

**5.5.2 .** Le centre supervisera, contrôlera et évaluera le mise en œuvre du projet conformément aux règles, réglementations, politiques et procédures applicables la BAD. Elle bénéficiera, le cas échéant, du soutien consultatif du Département de l'eau et de l'assainissement et d'autres départements de la Banque .

**5.5.3 Le suivi continu des activités du** projet par la BAD sera appuyé par les ministères de l'Eau des différents pays par l'intermédiaire de l'Unité de mise en œuvre du projet (UMP). Le Comité de pilotage examinera l'état d'avancement de la mise en œuvre lors de ses réunions régulières. La matrice du cadre logique figurant dans le présent rapport d'évaluation servira de base à une évaluation axée sur les résultats des produits du projet, pendant sa mise en œuvre et après son achèvement.

**5.5.4 .** Tous les partenaires du projet, en tant qu'organismes d'exécution, géreront la mise en œuvre du projet par l'intermédiaire de leur chef de projet .

**5.5.5 . Les mêmes partenaires mentionnés ci-dessus doivent informer spécifiquement le donateur principal de l'achèvement de toutes les activités liées au projet et soumettre un rapport d'achèvement de projet complet ainsi que d'autres informations dans un délai de six mois. Ils doivent également satisfaire aux exigences raisonnables des donateurs concernant l'établissement de leurs propres rapports réglementaires sur l'utilisation des fonds transférés.**

## 6. Efficacité, durabilité et risques

### 6.1. Efficacité et efficacité

4.1. Toutes les solutions techniques et de mise en œuvre doivent être examinées et analysées en profondeur lors d'une mission comprenant des discussions approfondies sur le terrain avec toutes les institutions clés du secteur. Les solutions retenues ont été jugées comme étant la méthode la plus efficace et efficiente pour aller de l'avant, comme le montre l'analyse ci-dessous.

## **6.2. Efficacité**

**6.2.1 .** En améliorant la gestion des ressources en eau, le projet contribuera aux efforts des pays pour assurer la sécurité de l'eau et la résilience aux catastrophes, se remettre des effets de la sécheresse et améliorer les moyens de subsistance .

**6.2.2.** Le projet vise à renforcer la résilience aux catastrophes dans toute la région en soutenant les principaux secteurs productifs des pays de la région (agriculture/irrigation, élevage et agro-élevage), en s'attaquant aux contraintes liées aux ressources en eau et en développant des méthodologies innovantes pour une utilisation plus efficace de l'eau, ce qui est rare dans le contexte régional. Le projet apportera également un soutien aux secteurs des services, notamment celui de l'approvisionnement en eau potable, contribuant ainsi à préserver la santé, la nutrition et le potentiel de développement fondamentaux de la population, et à assurer la croissance et le développement, même dans des conditions favorables. À cet égard, les liens entre l'approvisionnement en eau destiné à la consommation humaine et l'approvisionnement en eau pour l'élevage seront pris en compte.

**6.2.3.** La mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre des investissements prévus en aval est essentielle pour maximiser l'impact du projet, compte tenu du manque criant d'infrastructures hydrauliques dans la région. Il sera indispensable de collaborer avec les partenaires au développement afin de garantir leur participation à toutes les étapes du projet, notamment en intégrant des représentants clés au sein du comité de pilotage.

## **6.3 . Efficacité**

Après avoir examiné en détail les différentes options pour l'organisme d'exécution, il a été décidé que seul le Comité de pilotage du projet assurerait une fonction efficace et rentable, garantissant ainsi l'exécution du projet dans les délais impartis.

**6.3.1.** L'option selon laquelle la Banque africaine de développement, le FAE et la Banque mondiale pourraient assumer la fonction d'agence d'exécution a également été envisagée. Toutefois, il convient de noter que le recours à l'IGAD et au CEFFCA permettra de dissocier, dans une certaine mesure, ce rôle de celui qu'ils exercent en tant qu'administrateurs des fonds, afin de garantir leur indépendance et leur objectivité dans l'exercice de ces fonctions.

**6.3.2.** À cet égard, l'IGAD et le CEFFCA superviseront la gestion financière et administrative du projet, examineront et approuveront toutes les demandes d'acquisition et de décaissement, et superviseront et suivront l'exécution du projet, le tout conformément aux règles, règlements, politiques et procédures en vigueur.

#### **6.4. Durabilité**

4. 3.4 Les analyses préparées dans le cadre du processus de planification, qui comprendront des évaluations d'impact environnemental et social, des évaluations économiques et financières, ainsi que des évaluations des risques et des mesures d'atténuation des risques liés aux sécheresses, aux inondations, aux changements et à la variabilité climatiques, contribueront à assurer la durabilité des interventions prioritaires à réaliser dans le cadre du projet, ainsi que des interventions proposées dans les plans d'investissement et qui seront mises en œuvre ultérieurement dans le cadre d'autres financements.

Au niveau institutionnel, le renforcement des capacités des différents ministères de l'Eau améliorera leur aptitude à mettre en œuvre les projets en aval et instaurera un climat de confiance auprès des bailleurs de fonds potentiels, facilitant ainsi le financement des plans d'investissement. La participation de ces ministères à toutes les étapes des études contribuera à garantir l'appropriation du Plan de gestion et d'investissement des ressources en eau. Par exemple, lors de la réhabilitation des infrastructures hydrauliques, des formations et un encadrement seront proposés aux bénéficiaires afin de les responsabiliser et de renforcer leurs capacités à assurer l'exploitation et l'entretien des réservoirs d'eau.



**6.1.1.** Le projet permettra de développer un cadre et des plans d'action concertés afin d'améliorer les accords de partenariat public-privé (PPP) existants pour l'approvisionnement en eau et les services connexes. Une participation accrue du secteur privé, associée à une meilleure réglementation, contribuera à garantir un approvisionnement en eau durable.



**6.1.2.** La disponibilité durable des ressources en eau constitue l'un des principaux enjeux environnementaux qui seront abordés lors de l'élaboration du plan directeur et dans les approches techniques. Le projet portera sur : le stockage et l'utilisation des ressources en eau de surface rares, notamment lorsque les eaux souterraines de qualité suffisante ne sont pas disponibles ; les mesures d'efficacité axées sur la demande ; la conservation et la réutilisation de l'eau ; et les besoins en matière de gestion des ressources en eau pour la protection de l'environnement, la restauration des eaux souterraines et la lutte contre l'érosion des cours d'eau. De même, la conception d'un programme de surveillance de l'eau afin d'améliorer la connaissance des ressources disponibles et la mise à jour des plans d'atténuation des sécheresses font partie intégrante du projet.



**6.1.3.** Le projet aborde les enjeux d'équité sociale à plusieurs niveaux. Par exemple, l'évaluation comprendra un examen des mécanismes de mobilisation, de sensibilisation et de participation des parties prenantes, avec une attention particulière portée aux femmes et aux jeunes. Le plan de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) prévoit

l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité des sexes qui prenne en compte la participation et le rôle des femmes dans la gestion des ressources en eau. Dans le cadre des travaux de réhabilitation prioritaires, des ONG locales seront mobilisées pour démontrer comment renforcer les capacités des communautés, des ménages, des éleveurs, etc., afin qu'ils puissent satisfaire leurs besoins en eau et gérer durablement leurs ressources hydriques.



**6.1.4.** Le changement climatique sera abordé à plusieurs étapes de l'étude, notamment par le biais d'activités spécifiques telles que l'élaboration de plans nationaux/régionaux d'adaptation et d'atténuation, et le programme relatif au changement climatique, les investissements dans les infrastructures connexes, l'intégration d'analyses rigoureuses de scénarios climatiques dans les activités de modélisation et de planification, l'élaboration ou la mise à jour de plans de préparation à la sécheresse, etc. La question de la protection des projets contre les perturbations climatiques sera traitée par le biais d'analyses de scénarios, d'évaluations des risques, etc., dans le cadre des activités de modélisation et de conception.

## 6.5. Risques et mesures d'atténuation

### Divers risques sont liés à l'exécution du projet.

- Le manque d'intérêt des bailleurs de fonds pour le financement des travaux en aval ou les mesures de soutien au secteur est un risque à prendre en compte. Ce risque peut être atténué en garantissant la consultation et la participation des principaux partenaires au développement à toutes les étapes importantes de l'examen des projets, notamment l'examen des rapports initiaux et intermédiaires, du plan final de gestion des ressources en eau, ainsi que du plan d'investissement et des plans d'action destinés à soutenir le secteur. Ainsi, les produits du projet répondront à leurs attentes et à leurs besoins. L'IGAD et les gouvernements des quatre régions touchées par la sécheresse (Djibouti, Éthiopie, Somalie et Somaliland) jouent un rôle actif et suscitent un intérêt potentiel de la part des bailleurs de fonds pour le financement des projets en aval.
- Le risque d'insuffisance des budgets alloués au secteur au niveau du ministère ou du district pour la coordination et l'exécution des projets en aval peut être atténué en coordonnant la réponse avec les ministères régionaux de l'eau et les donateurs afin de fournir un financement adéquat pour couvrir les budgets de fonctionnement et de développement, conformément aux résultats du plan directeur.



- Le risque de litiges éventuels pouvant survenir lors de la préparation de l'étude, Les difficultés liées au partage des ressources financières et des ressources en eau transfrontalières seront atténuées par le recours à des coordinateurs régionaux tels que l'IGAD et le CEFFCA, en consultation avec les instances nationales et infranationales compétentes. L'élaboration prévue d'un cadre de partage des avantages facilitera également l'adoption du plan de développement par toutes les parties prenantes. Les mécanismes de règlement des différends relatifs au partage des ressources seront décrits en détail dans le plan de mise en œuvre du projet.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATION

Une fois l'évaluation terminée sur la côte désertique et sablonneuse de la mer Rouge, le long de la frontière semi-montagneuse entre Djibouti et l'Éthiopie, dans le sud aride de Djibouti et le long de la frontière entre l'Éthiopie et le Somaliland, et enfin dans le nord aride et semi-montagneux de la Somalie, le projet se concentrera sur l'investissement dans des points d'eau permanents, des réservoirs et sur l'élevage, la pêche et la prise en charge du bétail, qui constituent la principale ressource financière de la population.

En effet, ce projet vise à réinstaller la population dans les campagnes d'où elle est originaire.

Aujourd'hui, face au changement climatique, à la corruption et à l'absence d'intervention internationale dans cette région et face à cette crise urgente, ces populations rurales se regroupent aux abords des grandes villes et cherchent à les fuir par tous les moyens. La première option qui s'offre à elles est l'émigration vers les pays du Golfe, pour la moitié d'entre elles, en raison de leur proximité géographique de l'autre côté de la mer Rouge. Les témoignages des rapatriés décrivent une situation proche de l'esclavage, avant de subir des expulsions massives et indiscriminées par les autorités du Golfe vers leurs pays d'origine. L'autre moitié entreprend le long voyage vers l'Europe (avec toutes les difficultés qu'elle peut rencontrer en chemin), via l'Érythrée, puis le Soudan, et enfin la Libye, où elles sont prises en otage par d'anciens soldats libyens devenus trafiquants d'immigrants clandestins. Ces derniers les considèrent comme de la marchandise et les échangent contre leurs familles restées au pays, sous la menace, afin de leur soutirer leurs maigres économies.

Les familles des futurs migrants clandestins, terrifiées par les sévices infligés par leurs tortionnaires, vendent tout ce qui leur reste (bétail, terres, véhicules) pour libérer leurs proches. Une fois la rançon perçue et les migrants libérés, profondément traumatisés physiquement (les Libyens leur ayant mutilé des parties du corps) et psychologiquement, ils embarquent sur des embarcations de fortune, principalement à destination de l'Italie et de Chypre.

Une fois arrivés en Europe, ils ne peuvent échapper aux importantes barrières politiques anti-immigration érigées par ces pays. La situation politique de l'Europe se détériore et sa population a tendance à croire qu'elle est submergée par une vague migratoire en provenance d'Afrique.

Le taux de réussite des Africains face à toutes les barrières est quasi nul, sauf après des années d'errance à travers plusieurs pays européens voisins. Une fois régularisés, ils occupent des emplois précaires, mais tous estiment qu'il est de leur devoir de rembourser leurs familles qui les ont aidés à échapper aux griffes des trafiquants migrants libyens.

L'intégration est lente, et chacun envisage de rentrer dans son pays s'il a économisé suffisamment d'argent pour vivre dignement en Afrique. Mais nous savons que c'est un rêve lointain, car l'Europe éclairée espère s'établir durablement afin de fonder une famille qui pourra intégrer ses descendants plus facilement que leurs ancêtres dans un avenir proche, contribuant ainsi à l'augmentation d'une population européenne vieillissante.

CEFFCA et l'IGAD souhaitent contacter les ONG internationales et les agences des Nations Unies afin de permettre aux agriculteurs de cette région de vivre de leurs revenus en intervenant au cœur de leurs principales ressources, à savoir l'agriculture, l'élevage et la pêche, même si cette dernière est marginale. Cette évaluation préliminaire est nécessaire pour réaliser une évaluation complète et précise des besoins de chaque pays et de la sous-région en général. Cette évaluation sera systématique, standardisée et tiendra compte des expériences antérieures.

L'évaluation globale que le collège d'experts présentera à la fin de ses travaux devra faire l'objet d'une demande de subvention mondiale afin de parvenir à une intervention claire et efficace qui bénéficiera en priorité aux agriculteurs les plus défavorisés, pour enrayer la disparition du monde agricole et l'exode des jeunes sans avenir immédiat.

La diaspora dans la Corne de l'Afrique traverse une période difficile et l'objectif du Centre européen francophone France-Corne de l'Afrique (CEFFCA), outre l'intégration par le français

en France, est d'encourager les plus démunis à reconquérir leurs pays d'origine grâce à une politique d'incitation proactive. En effet, face à l'exode massif de la jeunesse africaine dans leurs pays d'origine, nous constatons que les pays d'accueil, notamment européens, ferment de plus en plus leurs frontières, malgré le principe de non-refoulement inscrit à l'article 33 de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés. Malgré ce droit fondamental, l'Office des migrations internationales et Frontex (l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes qui joue un rôle central dans la gestion des frontières extérieures de l'Union) indiquent que 743 Africains souhaitant rejoindre l'Union européenne sont morts en mer Méditerranée depuis le 1er janvier 2025.

La jeunesse africaine se trouve actuellement prise en étau entre deux feux. Elle aspire simplement à se soumettre aux différentes chartes des Nations Unies relatives aux droits de l'homme, qui constituent le fondement des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Elle souhaite également défendre les principes de souveraineté, de paix, de sécurité collective et de coopération internationale.

Nous espérons que les pays d'accueil et les pays d'origine collaboreront afin d'accueillir dignement les personnes en détresse et de garantir à leurs populations le respect de leurs droits fondamentaux. Ils s'engagent également à promouvoir un système démocratique qui satisfasse toutes les parties, indépendamment de toute appartenance tribale, de genre, de clan ou de religion, ainsi qu'une bonne gouvernance.

Aujourd'hui, les jeunes de la Corne de l'Afrique souffrent d'une douleur indicible, dont on qualifie à tort l'origine de mal du pays ou de passé. Le rêve brisé, la douleur de la perte de la citoyenneté. Cette douleur est omniprésente, mais de quoi souffre-t-elle ? Quel est ce mal ? C'est le mal du pays. Sa cause déterminante est ce présent absent, évanescence et toujours présent dans les pensées de l'exilé. C'est une douleur, un mal qui semble connaître sa cause sans jamais songer à son remède, si ce n'est en errant à travers l'espace et le temps. Mais nous localisons cette douleur et, par tâtonnements, son remède : c'est le « retour au pays natal », purifié de toute souffrance. On comprend alors pourquoi le sort d'une personne déplacée, désorientée, déracinée, privée de sa terre natale, est un sort si poignant.

Les jeunes de la Corne de l'Afrique parcourt donc de longues distances pour trouver un remède à leur mal-être en retournant dans leur « patrie », ce pays perdu matériellement mais en guerre immatériellement, et surtout, consciemment autant qu'inconsciemment. La conscience rend à nouveau possible la nostalgie, une mélancolie humaine rendue possible par la conscience d'un ailleurs, la conscience d'un contraste entre passé et présent, entre présent et futur. Le nostalgique est à la fois ici et là, mais ni ici ni là, doublement présent et doublement absent. On peut dire qu'il est à la fois multi-présent et multi-absent, ou qu'il n'est nulle part, ici et maintenant physiquement présent, mais absent par l'esprit de ce lieu où il est présent par le corps, une fois que celui-ci s'est déplacé avec un esprit multi-ailleurs. Une ubiquité sans le « corps et l'esprit » d'un dieu. Là-bas, en Afrique, au contraire, il se sent moralement présent, mais il est en réalité et actuellement absent de ces lieux chers qu'il a jadis quittés.

Souvent, le nostalgique déraciné se retrouve dans un ailleurs inconnu qui rend possible le déploiement efficace de sa mélancolie. Celui qui se sent isolé, comme un étranger parmi des étrangers, est comme le survivant mélancolique d'une époque révolue, pleinement présent. Il ressent ainsi une solidarité avec une autre ville dont il est citoyen, avec une autre patrie, une autre ville, un autre village, ou une République bienveillante et accueillante. Mais savons-nous encore que ce village, cette ville, cette République est une présence absente pour chaque

personne déracinée qui risque de transmettre un rhizome à sa fille, à sa fille, si cette blessure n'est pas guérie à temps ?

L'omniprésence déconcertante de la nostalgie rend possible toute analyse et compréhension biaisées, car cette malheureuse multiprésence vient ainsi compléter l'omniprésence miraculeuse. De plus, les enfants de la Corne de l'Afrique sont obsédés par la « mère patrie » et leur présence au monde est perturbée par son absence, qui leur reste en travers de la gorge.

Ceux qui sont partis sont absents avec frugalité et présents discrètement, bercés par la douceur de l'indécision de l'âme, envoûtés par l'alibi du passé et le vaccin du vivre-ensemble occidental, par ce présent/futur qui risque de leur échapper. À ce voyage clos et replié sur lui-même, fait de nostalgie et de mélancolie, nous opposons le retour futur à la terre natale pour y semer la graine fondatrice.

Ce projet constitue une étape importante dans les efforts déployés par l'IGAD et le CEFFCA pour développer et gérer durablement les ressources en eau. L'élaboration d'un plan de gestion et d'investissement de l'eau permettra non seulement d'améliorer la gestion de ces ressources, mais aussi de mobiliser les investissements considérables nécessaires au développement du secteur. À long terme, le projet devrait avoir un impact significatif sur les efforts déployés par les pays pour se remettre des effets de la sécheresse, contribuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau et la résilience face à la sécheresse, améliorer les moyens de subsistance et soutenir la reprise économique.

Tous les donateurs internationaux sont priés d'approuver une subvention et/ou un prêt de 6 000 000 d'euros pour l'IGAD et le CEFFCA afin de mettre en œuvre le projet décrit dans le présent rapport d'évaluation préliminaire avant la mise en œuvre d'un plan d'investissement mondial pour l'eau, principalement pour l'agriculture et l'élevage.



## ANNEXES

## Annexe 1. Coût estimé (montant en euros)

Description	Unité /mois	Quantité unitaire (Total/mois)	Coût total, tous frais inclus	Coût total des principaux donateurs	Coût des principaux donateurs
<b>Plan de gestion et diagnostic des ressources en eau</b>					
Chefs d'équipe/Planificateur d'amélioration	30	36000	608000	<b>608000</b>	
Hydrologue/Changement climatique	24	28000	224000	<b>224000</b>	
Hydrogéologue	24	28000	168000	<b>168000</b>	
Ingénieur hydraulicien	24	28000	84000	<b>84000</b>	
Ingénieur en infrastructure	24	28000	168000	<b>168000</b>	
Gestion de l'irrigation	24	28000	252000	<b>252000</b>	
Spécialiste de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement	24	28000	252000	<b>252000</b>	
Planificateur régional/économiste	24	28000	196000	<b>196000</b>	
Agronome/ vétérinaire / production végétale	14	28000	196000	<b>196000</b>	
Spécialiste des sols/Aménageur du territoire	24	28000	168000	<b>168000</b>	
Planificateur régional/économiste	24	28000	168000	<b>168000</b>	
Spécialiste de l'élevage/Spécialiste des pâturages	24	24000	96000	<b>96000</b>	
Politique environnementale/de sauvegarde	12	24000	96000	<b>96000</b>	
Système d'information géographique, télédétection	18	28000	308000	<b>308000</b>	
Développement institutionnel	30	24000	96000	<b>96000</b>	
Financement/PPP	30	28000	84000	<b>84000</b>	
Ingénieurs superviseurs	30	6000	72000	<b>72000</b>	
techniciens			85000	<b>85000</b>	
Administration du secrétariat	30	20000	72000	<b>72000</b>	
<b>Compensation partielle</b>			<b>3,422000</b>	<b>3,422000</b>	<b>0</b>
<b>Autres dépenses</b>					
Indemnités (indemnité journalière, hébergement)	30	6000	426000	<b>426000</b>	
Vol international par avion	50 voyages	4000	200 000	<b>200 000</b>	
Acquisition de données (vérification sur le terrain, imagerie par télédétection)	24		500 000	<b>500 000</b>	
Transports locaux et carburant	30		100 000	<b>100 000</b>	
Dépenses diverses	30		20000	<b>20000</b>	
ONG pour le soutien à la mise en œuvre et le renforcement des capacités	30		50000	<b>50000</b>	

Renforcement des capacités du CEP, voyages d'études, ateliers de connaissances	30		110 000	<b>110 000</b>	
Comité de pilotage, réunion d'examen	30		50000	<b>50000</b>	
<b>SOUS-TOTAL FRAIS REMBOURSABLES</b>			<b>1,456000</b>	<b>1,456000</b>	
<b>Quantité unitaire (Total/mois)</b>					
mois	Unité /mois	Quantité unitaire (Total/Mois)	Coût total, tous frais inclus	Coût total des principaux donateurs	Coût total des principaux donateurs
<b>TOTAL, PLANIFICATION</b>			<b>4,878000</b>	<b>4,878000</b>	
<b>Travail prioritaire</b>					
Réhabilitation des réservoirs d'eau de surface	24		550 000		550 000
<b>TOTAL, TRAVAUX PRIORITAIRES</b>			<b>550 000</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>
Gestion et coordination de projets					
CHEF DE PROJET SENIOR (honoraires, indemnités journalières)	24	20000	240 000	<b>240 000</b>	
CHEF DE PROJET SENIOR (voyages aériens internationaux)	6 voyages	2000	24000	<b>24000</b>	
CHEF DE PROJET SENIOR (transports locaux divers)	30		22286	<b>22286</b>	
<b>GESTION DE PROJET GLOBALE</b>			286286	<b>286286</b>	<b>0</b>
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET</b>			<b>5,714286</b>	<b>5,164286</b>	<b>550 000</b>
provision pour imprévus (3%)			<b>285714</b>	<b>258214</b>	<b>27500</b>
<b>TOTAL</b>			<b>6.000000</b>	<b>5,422500</b>	<b>577500</b>
Pourcentage du total général				<b>90,3%</b>	<b>9,7%</b>

## ANALYSE DU CADRE LOGIQUE DES RÉSULTATS

**Pays et titre du projet : Corne de l'Afrique – Renforcement de la résilience face au stress hydrique à Djibouti, en Éthiopie, en Somalie et au Somaliland**

**Objectif du projet : améliorer la gestion des ressources en eau et mobiliser les investissements pour le secteur de l'eau**

CHAÎNE DE RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE				Risques/Mesures d'atténuation
Objectifs de référence des indicateurs					
Impact	Contribution aux efforts visant à garantir la sécurité de l'eau, à renforcer la résilience face aux catastrophes, à se remettre des effets de la sécheresse et à améliorer les moyens de subsistance	1. 1. % de la population disposant d'un volume d'eau suffisant pour la consommation humaine et animale. 2. Superficie des terres sur lesquelles est pratiquée l'agriculture irriguée 3. Nombre de personnes déplacées dont les moyens de subsistance sont rétablis	1. Horizon 2025 20 % de la population a accès à l'eau, en termes de quantité et de qualité. 2. 8000 ha de terres irriguées 3. 100 000 personnes déplacées	Horizon 2028 1. 50 % de la population a accès à l'eau, en termes de quantité et de qualité. 2. 100 000 ha de nouvelles parcelles irriguées 3. 100 % des personnes déplacées arrivent ; 90 % de la population	<b>Risque :</b> Manque d'intérêt des donateurs pour le financement des travaux en aval ou des mesures de soutien au secteur. <b>Mesures d'atténuation :</b> Assurer l'implication des principaux donateurs afin de tenir tous les bailleurs de fonds pleinement informés du projet.  <b>Risque :</b> Budgets insuffisants alloués au ministère ou au secteur du district.  <b>Atténuation :</b> coordonner les quatre pays et les donateurs afin de fournir un financement adéquat pour couvrir les budgets de fonctionnement et développer, conformément aux résultats de la planification et des investissements en matière de gestion des ressources en eau,
Effets	Mobilisation des financements pour la mise en œuvre des investissements prévus en aval	Pourcentage total des investissements prévus en 2024	0% en 2024	90 % du montant total d'ici 2028	<b>Risque :</b> Litiges relatifs au partage transfrontalier des ressources en eau  <b>Atténuation :</b> utiliser l'IGAD comme entité de coordination régionale pour atténuer le risque de conflits relatifs aux ressources en eau partagées.
Produits	<b>Composante 1 : Élaboration d'un plan de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)</b>				<b>Risque :</b> Manque de capacité dans un département <b>Atténuation :</b> formation sur le tas

1. Rapport initial présentant l'évaluation de la situation et le plan de travail 2. Rapport d'étape détaillant la nature et les résultats de l'analyse ainsi que les principaux enjeux identifiés lors de la préparation du plan. 3. Plan de gestion intégrée des ressources en eau pour les bassins de drainage	11. Approbation du rapport initial  2. Validation du rapport intérimaire  3. Validation du plan de gestion intégrée des ressources en eau	Nono en 2024  Aucun en 2024  Nono en 2024	1. Évaluation de l'approbation COMPTE du projet. Validation du rapport intérimaire 16 mois plus tard 3. Validation du plan IWRM 20 mois plus tard	
--	---	---	---	--

**Calendrier d'exécution du projet : plus de 30 mois**

Activité	Durée en mois														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
<b>Démarrage et décaissement</b>															
Délai entre l'approbation et la signature	X	X													
Création du CEP et du CDP		X	X												
<b>Acquisition de services de conseil</b>															
Finalisation définitive du mandat	X	X	X												
Manifestation d'intérêt, demande et élaboration de propositions	X		X	X	X	X	X								
Évaluation, négociation, mobilisation								X	X						
<b>Plan de GIRE</b>															
Examen et évaluation										X	X	R			
Analyse													X	X	X
<b>Appui sectoriel, renforcement des capacités</b>															
Voyage d'études								X							
<b>Gestion de projet</b>															
Réunion du comité de pilotage				X				X		X					

Signalement			X						X		X			
-------------	--	--	---	--	--	--	--	--	---	--	---	--	--	--

R = REVUE ET RÉVISION

Calendrier d'exécution du projet sur 30 mois (suite...)

Activité	Durée en mois (poursuite des mensualités restantes du projet)														
	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Préparation du plan d'évaluation et de diagnostic par un expert		X	X	X	R										
<b>Plan d'investissement</b>															
Préparation des projets d'investissement en aval						X	X	X	X	X	R				
Table ronde des donateurs													X		
<b>Travail prioritaire</b>															
Conception						X	X								
Acquisition de services d'entrepreneurs															
Exécution des travaux							X	X	X	X					
<b>Appui sectoriel, renforcement des capacités</b>															
Voyage d'études	X														
Ateliers de renforcement des capacités et des connaissances						X						X			
<b>Gestion de projet</b>															
Signalement	X				X			X			X			X	

R = REVUE ET RÉVISION

## Profil de l'équipe d'experts

CEFFCA et l'IGAD recherchent un chef de projet qui sera affecté à Djibouti pour appuyer la préparation et la mise en œuvre d'un plan interétatique d'investissement dans le secteur de l'eau. Sa rémunération sera financée par les fonds du projet. Rattaché au principal bailleur de fonds, à l'IGAD et à CEFFCA, le chef de projet sera responsable de la gestion de l'expertise globale du projet.

### 1. CHEF DE PROJET

#### **Responsabilités et tâches**

- Collaborer étroitement avec les principaux bailleurs de fonds, les ministères de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Élevage de Djibouti, d'Éthiopie, de Somalie et du Somaliland.
- Examiner les objectifs et la portée du projet et finaliser le cahier des charges de l'étude.
- Superviser et contrôler tous les experts et consultants qui participeront au projet, en veillant au respect de leurs obligations contractuelles.
- Élaborer un manuel de mise en œuvre du projet (MEP) et superviser la mise en œuvre des activités conformément au MEP.
- En étroite collaboration avec l'IGAD et le CEFFCA, établir un comité de pilotage du projet (CPP).
- Facilite et participe aux réunions régulières du CDP et fournit des services de secrétariat technique pour les activités du CDP.
- Supervise et conseille l'unité de mise en œuvre du projet sur toutes les questions relatives à ses fonctions dans la mise en œuvre du projet.
- Préparer les rapports d'activité du projet et les rapports d'achèvement du projet selon un calendrier défini dans le MEP et le rapport d'évaluation du projet en utilisant un format convenu par le principal bailleur de fonds de ce projet, l'IGAD et le CEFFCA.
- S'assurer que tous les ateliers et réunions nécessaires à l'exécution du projet, tels que décrits dans le MEP et/ou le rapport d'évaluation du projet, sont organisés en fonction des besoins du projet.
- Recevoir, le cas échéant, les rapports, études et autres documents de projet préparés par des experts et des consultants, et en assurer la reproduction et la diffusion.
- Représenter et promouvoir le projet
- Maintenir des contacts et un dialogue continu avec les principaux donateurs et bailleurs de fonds tout au long du projet, et organiser une table ronde de fin de projet.
- Posséder une expertise dans la gestion de grands projets ruraux et périurbains
- Posséder une connaissance approfondie des achats.

## Diplôme et expérience

- Diplôme d'études supérieures en gestion des ressources en eau, approvisionnement en eau et assainissement, génie agricole et d'élevage ou dans une discipline connexe pertinente au projet.
- Avoir exercé pendant au moins 10 ans des fonctions de cadre supérieur au sein d'une institution publique ou privée pertinente, ou d'une organisation internationale, et être capable de gérer et de coordonner des projets et programmes de développement financés à l'échelle internationale. Une expérience en matière de plans de gestion et de préparation de fonds d'investissement dans le secteur de l'eau est indispensable.
- Se tenir informé des enjeux contemporains liés à la sécheresse, à l'agriculture, à l'élevage et à l'eau dans les régions arides ou semi-arides de la Corne de l'Afrique.
- Maîtrise de l'anglais et du français requise. La capacité de s'exprimer dans l'une des principales langues parlées (somali, amharique, arabe, etc.) dans la Corne de l'Afrique serait un atout.
- Maîtriser les logiciels bureautiques de base et les réseaux sociaux.

## 2. Chef d'équipe/Planificateur de développement des ressources en eau

Le chef d'équipe sera responsable de la planification et de la réalisation globales de l'étude, ainsi que de la coordination et de la gestion des experts mobilisés. Il favorisera le partage de connaissances et d'expériences entre les membres de l'équipe, assurera la liaison avec les ministères concernés et les autres parties prenantes, et veillera à la production de rapports précis et remis dans les délais. Responsable du développement des ressources en eau et de leur environnement, il sera chargé de l'étude de la distribution globale de l'eau et de l'élaboration du plan directeur, ainsi que de la préparation du projet de développement des ressources en eau. Il devra être titulaire d'un master en ingénierie des ressources en eau et justifier d'au moins 20 ans d'expérience, acquise en partie en Afrique ou en zone aride ou semi-aride, dans le domaine de la planification et de la modélisation des bassins hydrographiques, de la gestion intégrée et du développement des ressources en eau.

## 3. Hydrologue

L'hydrologue devra être titulaire d'un master en hydrologie et justifier d'au moins 15 ans d'expérience dans la gestion de projets liés aux ressources en eau. Il sera chargé de la collecte et de l'analyse de toutes les données hydrométéorologiques disponibles, ainsi que de l'évaluation complète des ressources en eau de surface des bassins versants à l'échelle des quatre pays et de la zone frontalière aride les séparant. Il devra également établir les paramètres hydrologiques de conception des options de développement des ressources en eau identifiées pour ces bassins.

#### 4. Hydrogéologue

L'hydrogéologue devra être titulaire d'un master en hydrogéologie et justifier d'au moins 15 ans d'expérience dans des projets liés à la gestion des eaux souterraines et de surface en milieu aride et semi-aride. Il sera chargé d'évaluer la localisation, la quantité, la qualité et l'état des ressources en eaux souterraines dans ces bassins, et de réaliser la révision de la carte géologique et hydrogéologique des bassins. En collaboration avec l'ingénieur en ressources hydriques et irrigation, il élaborera des propositions d'utilisation des eaux souterraines pour l'irrigation, l'abreuvement du bétail et l'approvisionnement en eau potable.

#### 5. Ingénieur hydraulicien

L'ingénieur hydraulicien devra être titulaire d'un master en hydraulique et justifier d'au moins dix ans d'expérience dans des projets nécessitant la planification de bassins hydrographiques, des études de faisabilité, la conception détaillée et la supervision de travaux. Il sera chargé d'évaluer les différents types de barrages, d'élaborer des plans conceptuels et de constituer la base de données de coûts permettant d'estimer les coûts d'investissement des projets hydroélectriques, d'irrigation et d'aménagement hydraulique à usages multiples.

#### 6. Ingénieur en infrastructure

L'ingénieur en infrastructures doit être titulaire d'un master en génie civil et justifier d'au moins dix ans d'expérience en planification et conception d'infrastructures, notamment en ce qui concerne l'aménagement et la mise en œuvre de projets de gestion des ressources en eau. Il sera chargé d'évaluer les différents types d'ouvrages de génie civil, tels que les routes, les installations de stockage et de commercialisation, etc. Il élaborera des plans conceptuels et constituera la base de données de coûts servant à l'estimation des dépenses d'investissement.

#### 7. Ingénieur en irrigation

L'ingénieur en irrigation devra être titulaire d'un master en génie de l'irrigation et justifier d'au moins 10 ans d'expérience pertinente. Il travaillera en étroite collaboration avec l'hydrologue, l'hydrogéologue, l'ingénieur en infrastructures, l'agronome et l'environnementaliste afin d'élaborer des propositions d'utilisation de l'eau pour l'irrigation et l'alimentation du bétail, et de sélectionner et concevoir des systèmes d'irrigation durables adaptés aux projets envisagés. L'ingénieur en irrigation sera responsable de l'étude de préfaisabilité, de l'identification et de la conception des projets d'irrigation pertinents, ainsi que de l'évaluation des besoins de réhabilitation du système existant.

## 8. Spécialiste de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

Le/la spécialiste devra être titulaire d'un master en approvisionnement en eau et assainissement et justifier d'au moins dix ans d'expérience dans la planification, la conception et la promotion de l'hygiène. Il/elle analysera la situation actuelle en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones rurales et urbaines et identifiera les options de développement pour garantir l'accès à ces services aux niveaux local et régional. Il/elle élaborera un programme régional d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural, ainsi que des stratégies et un plan directeur pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Il/elle identifiera et préparera les programmes et projets prioritaires d'approvisionnement en eau en milieu urbain et rural en vue d'investissements.

## 9. Planificateur régional/économiste

Le planificateur/économiste devra être titulaire d'un master en économie et justifier de 15 à 20 ans d'expérience dans la planification et l'élaboration de schémas directeurs de gestion des ressources en eau. Il/Elle sera chargé(e) de recueillir des informations sur le pays, d'analyser la situation économique, sociale et productive, et de formuler des propositions sur différentes approches et options de développement des ressources en eau. Il/Elle réalisera une analyse de scénarios et proposera, en coordination avec les autres membres de l'équipe, des stratégies de développement et des plans d'action à court et à long terme. Il/Elle effectuera l'évaluation économique et financière générale, l'évaluation du coût d'opportunité de l'eau, la détermination de la sensibilité des résultats aux variations des variables clés, et l'établissement du calendrier d'investissement du projet. Il/Elle participera également, en concertation avec les décideurs, à l'élaboration du cadre politique pour les phases de développement du projet et de priorisation des rapports d'un plan de financement et de développement.

## 10. Agronome

L'agronome devra posséder au moins une exploitation agricole en zone aride ou semi-aride et justifier d'au moins dix ans d'expérience acquise en Afrique. Il aura pour mission d'identifier les cultures, les méthodes de culture et d'irrigation adaptées aux différentes conditions agroclimatiques et catégories de terres, les plans de développement de l'agriculture pluviale irriguée à petite, moyenne et grande échelle, les services d'appui agricole et les débouchés commerciaux, et de formuler des recommandations d'amélioration. Il sera également chargé d'examiner les politiques, stratégies et législations en vigueur et antérieures.

## 11. Vétérinaire

Vétérinaire diplômé, il possède une solide expérience d'au moins cinq ans. Il diagnostique et traite les maladies et infections animales. Spécialiste des ovins et plus particulièrement des camélidés (dromadaires), il pratique des

interventions chirurgicales, administre des vaccins et dispense des traitements préventifs. Il assure le suivi sanitaire de ces animaux à court et moyen terme. Il contrôle leur consommation, conseille les éleveurs sur le bien-être animal et intervient en cas d'épidémie. Il garantit la qualité sanitaire des produits issus de ces élevages et travaille en étroite collaboration avec les autorités sanitaires et les spécialistes de l'élevage, ainsi qu'avec les agronomes.

## 12. Spécialiste des sols/Aménageur du territoire

Ce spécialiste sera titulaire d'une maîtrise en sciences du sol ou en aménagement du territoire et justifiera d'au moins 5 ans d'expérience dans des projets nécessitant l'utilisation de techniques de prospection des sols, de télédétection et d'évaluation foncière. Il aura pour mission d'examiner et de contrôler les cartes existantes de classification et d'utilisation des terres, de déterminer la capacité et l'adaptabilité des sols, d'identifier sur ces cartes les projets potentiels d'agriculture irriguée et pluviale, ainsi que les besoins en matière de conservation des sols et de gestion des bassins versants, et d'élaborer le plan d'aménagement du territoire.

## 13. Spécialiste du bétail

Ce spécialiste sera titulaire d'un master en production animale ou dans une discipline connexe, et possédera une expérience des systèmes de production tropicaux et de la gestion des pâturages. Il justifiera d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle pratique en Afrique. Il sera chargé d'évaluer : les systèmes de production existants et leur gestion ; les améliorations nécessaires à la modernisation du système de production ; les besoins en gestion des ressources en eau pour la production d'aliments pour animaux et l'abreuvement du bétail ; et les besoins en eau des réserves fauniques.

## 14. Écogestionnaire (politique de sauvegarde)

L'expert environnemental sera titulaire d'une maîtrise en sciences de l'environnement ou dans une discipline connexe et possédera une expérience pertinente de 15 à 20 ans dans l'analyse des aspects positifs et négatifs de l'aménagement des ressources en eau. Il aura une expérience de l'évaluation des impacts des programmes et projets d'aménagement sur l'environnement et collaborera avec les autres membres de l'équipe afin d'intégrer et de traiter systématiquement les enjeux et préoccupations transversaux dans l'évaluation environnementale stratégique, en lien avec le plan et les programmes d'aménagement des ressources en eau proposés aux niveaux régional et de bassin.

## 15. Sociologue/spécialiste du genre (politique de protection de l'enfance)

Ce spécialiste sera titulaire d'un master en sociologie, socio-économie ou discipline apparentée et justifiera d'au moins dix ans d'expérience de terrain en Afrique. Il aura une expérience avérée dans la réalisation d'études d'impact social. Le sociologue sera chargé de la collecte et de l'analyse des informations et données relatives aux facteurs socio-économiques et culturels influençant le développement du secteur de l'eau, tels que les régimes fonciers, les rôles de genre, la pauvreté, la santé, les migrations de population, les sources de revenus alternatifs et la prise de décision concernant un large éventail de questions de production et de commercialisation. Il évaluera l'adéquation du cadre juridique, institutionnel et politique aux niveaux national et régional pour la prise en compte systématique des questions de genre et l'autonomisation des femmes, et formulera des observations sur ces questions en vue de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux.

## 16. expert en systèmes d'information géographique/télédétection

L'expert devra être titulaire d'un master en télédétection et en application des systèmes d'information géographique (SIG). Ses principales missions seront la mise en œuvre de la base de données sur les ressources naturelles du bassin, la publication d'un recueil de cartes de base thématiques, l'analyse des données pour l'élaboration du plan directeur et la publication d'un atlas de planification. Il assurera la coordination et la formation du personnel du projet dans ce domaine. Il sera également responsable de l'identification et de la planification des acquisitions d'images de télédétection, de l'installation du système de traitement d'images et de l'élaboration des cartes thématiques.

## 17. Spécialiste institutionnel

Ce spécialiste sera titulaire d'un master dans un domaine thématique pertinent et justifiera d'une expérience de dix ans minimum en évaluation et développement institutionnels, analyse et élaboration de politiques, réglementation sectorielle et analyse du cadre juridique des pays en développement. Son expérience devra notamment porter sur le développement du secteur public et la définition d'un rôle clair pour le secteur privé dans la prestation de services, notamment dans le cadre de partenariats public-privé (PPP).

## 18. Spécialiste PARTENARIAT PUBLIC/PRIVÉ (PPP)



Ce spécialiste sera titulaire d'un master en administration des affaires et justifiera d'au moins cinq ans d'expérience dans le développement de projets de partenariat public-privé (PPP), principalement dans le secteur de l'eau. Il sera chargé d'analyser l'expérience de la région en matière de PPP dans ce secteur, d'en tirer des enseignements et d'identifier les axes d'amélioration.